

Association Sportive de l'Université de Marne-la-Vallée

5 boulevard Descartes, Champs-sur-Marne,
77454 Marne-la-Vallée Cedex 2.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 Janvier 2016.

Le 26 Février 2016 à midi, les membres de l'Association Sportive de l'Université de Marne-la-Vallée se sont réunis en assemblée générale ordinaire en salle 2B063 du bâtiment Copernic, situé 5 boulevard Descartes à Champs-sur-Marne.

Sont présents :

membres du Bureau de l'association :

Stéphane Docet, représentant du président de l'association
Stéphane Docet, trésorier de l'association
Jérémy Kovaltchouk, secrétaire, responsable de la section Compétition
Melvyn Croizier, Vice-président de l'association

membres actifs :

Romain Saint-Etienne, responsable de la section football
Emilien Porcherot, responsable de la section rugby
Thibaut Virolan, responsable de la section basket
Antoine Pinto, responsable de la section volley-ball

invités :

Eric Sabathié, en poste au SUAPS

Soit 9 voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale désigne Stéphane Docet en qualité de président de séance et Jérémy Kovaltchouk en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de modification des statuts de l'association et les états financiers (compte de résultat de l'année 2015 et budget prévisionnel 2016).

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- changement de dénomination de l'Association Sportive ;
- approbation des nouveaux statuts ;
- approbation des rapports d'activités ;
- approbation des comptes de l'exercice clos et du budget prévisionnel 2016 ;
- élection du comité directeur ;
- fixation du montant des cotisations annuelles ;
- fixation du barème de remboursement des frais liés aux compétitions
- vote du remboursement lié à la formation du trésorier
- questions diverses.

1^{ère} délibération : Changement de dénomination de l'association pour « Association Sportive de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée »

Le président de séance expose les motifs du projet de changement de nom de l'association pour celui d' « Association Sportive de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée » afin de le mettre en conformité avec le nom actuel de l'université et permettre l'utilisation de l'acronyme « AS UPEM ». L'assemblée générale adopte la nouvelle dénomination de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : Approbation des nouveaux statuts.

Le président de séance commente le projet de modification des statuts et ouvre la discussion.

La modification des statuts permettrait à l'association de se mettre à jour dans ses missions, d'avoir un champ d'action statutaire compatible avec l'évolution de ses missions et ainsi accroître l'efficacité de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} délibération : Approbation des rapports d'activités.

Jérémy Kovaltchouk présente le rapport d'activités de la section Compétition :

- Sur la saison 2014/2015, 130 licenciés, 13 disciplines sportives représentées, des qualifications au championnat de France dans divers disciplines.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} délibération : Approbation des comptes de l'exercice clos et du budget prévisionnel 2016.

Le trésorier de l'association commente le compte de résultat de l'exercice 2015, clôturé en excédent de 564,36 €.

Les comptes de l'exercice clos et le budget prévisionnel sont approuvés à l'unanimité.

5^{ème} délibération : Election du comité directeur.

En plus du président de l'université, membre de droit du Comité directeur, les personnes suivantes présentent leur candidature :

- Jérémy Kovaltchouk,
- Stéphane Docet,
- Romain Saint-Etienne,
- Melvyn Croizier,

Le mandat est donné aux membres du Comité directeur pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

La nomination au Comité directeur des membres de l'association ayant présenté leur candidature est approuvée par l'assemblée générale à l'unanimité.

6^{ème} délibération : Fixation du montant des cotisations annuelles.

Montant des cotisations 2015 – 2016 :

Adhésion : 20 €

Survêtement : 15 € mais 10 € si pris avec la licence.

Survêtement non-adhérent : 45 €

Proposition cotisation 2016 – 2017

Adhésion : 25 €

Survêtement : 20 € mais 20 € si pris avec la licence.

Survêtement non-adhérent : 55 €

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le montant proposé des cotisations annuelles d'adhésion.

Cette décision entrera en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2016

7^{ème} délibération : Fixation du barème de remboursement des frais liés aux compétitions

Afin d'uniformiser la procédure de remboursements, un barème a été établi ainsi que des règles précises permettant une gestion plus claire et précise des dossiers de remboursements autant pour les étudiants que pour l'association.

Ce barème fixe les limites suivantes :

- Repas : 15 € par repas et 8 € par petit-déjeuner par personne.
- Hébergement : 50 € par nuit par personne.
- Transport : 100 % des billets de train, avion, transport. Essence + péages par véhicule (selon limites).

Ce barème est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

Il rentre en vigueur dès aujourd'hui, Mardi 26 Janvier 2016.

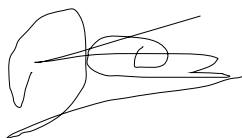
8^{ème} délibération : Vote du remboursement lié à la formation du trésorier

Le trésorier de l'association, Stéphane Docet, poursuit actuellement un DU Administration, Gestion et Développement des Association au sein de l'université de Bourgogne situé à Dijon.
L'association demande à l'assemblée générale de voter le remboursement des frais lié à cette formation dans les limites du barème voté précédemment.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à 12h55 après avoir remercié les adhérents présents pour leur participation active à cette assemblée.

Signature du président de séance,



Stéphane DOCET, Trésorier de l'association

Signature du secrétaire de séance,



Jérémy KOVALTCHOUK, Secrétaire de l'association